



Les missions du tuteur sont :

- Accueillir, informer et guider le bénéficiaire du contrat de professionnalisation au sein de l'entreprise,
- Organiser les activités du bénéficiaire dans l'entreprise qui contribuent à l'acquisition des savoir-faire professionnels,
- Veiller au respect de l'emploi du temps du bénéficiaire,
- Assurer la liaison avec l'organisme de formation ou le service chargé des actions d'évaluation, d'accompagnement et de la formation du bénéficiaire,
- Participer à l'évaluation de la formation.

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de .....

certifie que M, Mme .....  
(prénom et nom du tuteur)

né(e) le.....

et tuteur de .....  
(prénom et nom du salarié tutoré)

Rempli bien les obligations légales suivantes :

- Il est volontaire,
- Il justifie d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif du contrat de professionnalisation,
- Il ne tutore pas plus de trois salariés, en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation (maximum 2 si le tuteur est l'employeur)

Fait à

Le

Cachet de l'entreprise et signature de l'employeur

**Uniquement pour les sociétés d'assistance :**

En application de l'accord de branche, le tuteur ci-dessus nommé doit avoir suivi une formation au tutorat.  
A joindre également au dossier, l'attestation de formation.